

Le défilé de

L'Actu



SOMMAIRE

Édito 3

INTERNATIONAL 4

Le Monde : « États-Unis : une grève débute dans trois usines automobiles » 4

OIT : « Les emplois dans le secteur des énergies renouvelables ont presque doublé en dix ans pour atteindre 13,7 millions en 2022 » 6

NATIONAL 9

Les échos : «Le gouvernement et les députés LR s'entendent sur la réforme du RSA » 9

Le Monde : Paris 2024 : les JO mobiliseront 181 000 emplois, mais encore faut-il arriver à les pourvoir» 11

LOCAL 14

Médias à Lyon : « Motion de défiance des salariés contre la direction d'Euronews » 14

Médias à Lyon : « Congé menstruel, la métropole de Lyon dévoile son nouveau dispositif ».15

ÉDITO

Chers lecteurs,

C'est avec joie que la nouvelle promotion du Master 2 Droit Social à l'honneur de vous partager sa première revue d'actualités générales « Le défilé de l'Actu ». La commission presse revêt son meilleur costume afin d'incarner le thème choisi par la promotion « Le Met Gala : la robe dorée et l'épitoge blanche ».

Cette semaine nous allons donc vous présenter des articles qui ont marqué le droit social lors de ces dernières semaines. En vous en souhaitant une bonne lecture !

Sur le plan international, deux articles vont vous être présentés.

Le premier article a été publié par Le Monde, le 15 septembre 2023.

Cet article évoque le fait que le syndicat United Auto Workers a annoncé lancer une grève du fait d'un désaccord sur les nouvelles conventions collectives. Des risques économiques, mais également sociaux pourraient entraîner des difficultés politiques pour l'actuel président américain.

Le second article, présenté par l'Organisation Internationale du Travail, le 28 septembre 2023.

Au sein de cet article est étudié la hausse des emplois au sein du secteur énergétique. Un rapport de l'IRENA et de l'OIT permet de tirer certaines conclusions sur les domaines permettant de créer des emplois. L'accent est aussi porté sur la santé et la sécurité des salariés, le dialogue social pour la formulation de politiques et d'actions en faveur d'une transition juste.

Sur le plan national, deux articles sont mis à votre disposition.

Le premier article a été publié par Les Échos le 28 septembre 2023. Au sein de cet article, il est question du projet de loi « pour le plein emploi » portant notamment réforme du RSA. En effet, il s'agissait pour le gouvernement de trouver un compromis afin de faire adopter la loi. C'est chose faite avec un accord trouvé autour d'un minimum à réaliser pour les bénéficiaires du RSA.

Le second article a été publié par Le Monde le 21 septembre 2023, Cet article fait état de l'opportunité que constitue les Jeux Olympiques de Paris 2024 pour l'emploi en France. Toutefois, il relate également les difficultés rencontrées afin de pourvoir les 181 000 emplois s'y rattachant.

Sur le plan local, deux articles vont vous être présentés.

Le premier article rédigé par la Tribune de Lyon, le 29 septembre 2023.

Cet article évoque un plan de sauvegarde de l'emploi engagé par la direction d'Euronews, chaîne d'informations, qui bouleverse l'organisation de la société. En effet, une grande partie des salariés risquent de ne pas être reclassés. Une motion de censure est en discussion.

Le second article est également publié par la Tribune de Lyon, le 29 septembre 2023.

Au sein de celui-ci, la Métropole de Lyon a annoncé la création d'un congé menstruel pour certaines de ses salariées en situation de règles douloureuses, souffrant d'une pathologie spécifique. De plus, l'organisation autorise désormais les absences en cas « d'arrêts naturels de grossesse ». Observation donc de ce nouveau type de congé en France.

Le Monde

Publié le 15 septembre 2023

Etats-Unis : une grève débute dans trois usines automobiles

Le puissant syndicat United Auto Workers, qui représente quelque 146 000 employés des « Big Three » – General Motors, Ford et Stellantis –, a mis sa menace à exécution faute d'être parvenu à un accord sur les nouvelles conventions collectives.

Le syndicat des employés des trois grands constructeurs automobiles américains, le United Auto Workers (UAW) – a annoncé le début d'une grève dans trois usines à partir de vendredi 15 septembre à minuit (6 heures du matin, heure à Paris), faute d'un accord trouvé avec ces entreprises pour les nouvelles conventions collectives.

« La grève débute dans les trois usines désignées », a déclaré l'UAW, qui avait annoncé un peu plus tôt avoir choisi trois usines – une de chacun des trois groupes General Motors (GM), Stellantis et Ford – pour lancer ce mouvement, enjoignant aux membres du syndicat des autres sites de se tenir prêts en fonction de l'évolution des négociations. Les trois sites concernés sont des usines d'assemblage : à Wentzville (Missouri) pour GM, à Toledo (Ohio) pour Stellantis, et à Wayne (Michigan) pour Ford. Ils totalisent environ 12 700 syndiqués de l'UAW.

En deux mois de négociations, les représentants du United Auto Workers et les dirigeants des « Big Three » – General Motors, Ford et Stellantis, qui contrôle l'américain Chrysler – n'ont pas pu trouver un terrain d'entente. L'UAW, qui représente quelque 146 000 employés du trio aux Etats-Unis, réclame un relèvement des salaires de 36 % sur quatre ans, alors que les trois constructeurs américains n'ont pas été plus loin que 20 % (Ford), selon le leader syndical.

Les trois grands groupes historiques de Detroit ont également refusé d'accorder des jours de congés supplémentaires et d'augmenter les retraites, assurées par des caisses propres à chaque entreprise.

Joe Biden dans une situation délicate

Le cabinet de conseil Anderson Economic Group (AEG) estime qu'une grève de dix jours pourrait représenter plus de 5 milliards de dollars (4,69 milliards d'euros) de perte de revenus pour l'économie américaine. La dernière grève du secteur remonte à 2019 – elle n'avait affecté que GM et avait duré six semaines.

« Consommateurs et concessionnaires sont en général relativement protégés des effets d'une grève courte », a expliqué le vice-président du cabinet AEG, Tyler Theile. Mais avec des stocks représentant un cinquième de ceux que possédait l'industrie en 2019, lors de la dernière

grève chez GM, ils « pourraient être touchés beaucoup plus rapidement » qu'il y a quatre ans, selon lui.

« On arrive au quatrième trimestre, période durant laquelle on voit le plus de ventes de pick-up et de gros SUV, qui sont très rentables pour ces trois constructeurs, rappelle Jessica Caldwell, du site spécialisé Edmunds.com. S'ils n'en ont pas suffisamment en stock, ils vont manquer des ventes. »

Par ailleurs, un conflit social prolongé pourrait avoir des conséquences politiques pour le président, Joe Biden, dont le bilan économique est critiqué, en particulier du fait de l'inflation tenace aux Etats-Unis. A un peu plus d'un an du scrutin présidentiel, le chef de l'État marche sur des œufs, entre son soutien affiché aux syndicats et le spectre d'un coup porté à l'économie américaine par une grève.



Publié le 28 septembre 2023

Les emplois dans le secteur des énergies renouvelables ont presque doublé en dix ans, pour atteindre 13,7 millions en 2022

En dépit des crises et obstacles, l'emploi se développe dans le secteur des renouvelables et l'utilisation croissante de politiques industrielles permet de créer des chaînes d'approvisionnement plus localisées, selon un nouveau rapport conjoint de l'OIT et de l'IRENA.

Selon un nouveau rapport de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et de l'Organisation internationale du travail (OIT), le nombre d'emplois dans le secteur des énergies renouvelables est passé de 7,3 millions en 2012 à 13,7 millions en 2022, avec notamment une augmentation d'un million par rapport à 2021. La dixième édition de *Énergies renouvelables et emplois : Revue annuelle 2023*, est le fruit d'une collaboration continue entre les deux agences.

Le rapport constate que les énergies renouvelables attirent de plus en plus d'investissements, menant à la création d'emplois dans un nombre croissant de pays. Cependant, tout comme les années précédentes, la plupart de ces emplois restent concentrés dans un nombre réduit de pays, et tout particulièrement en Chine, qui représente 41 % du total mondial. Parmi les autres pays figurent le Brésil, les États membres de l'Union européenne (UE), l'Inde et les États-Unis d'Amérique. Ensemble, ceux-ci représentent la majorité des installations de capacité mondiales et jouent un rôle clé dans la fabrication d'équipements, ainsi que dans l'ingénierie et les services qui y sont associés.

Selon la Revue annuelle, en 2022, le solaire photovoltaïque est une fois de plus le principal pourvoyeur d'emplois, atteignant de 4,9 millions de postes de travail, soit plus d'un tiers de la main-d'œuvre totale du secteur des énergies renouvelables. Dans les domaines de l'hydroélectricité et des biocarburants, le nombre d'emplois est similaire à celui de 2021, soit environ 2,5 millions chacun. L'énergie éolienne, quant à elle, représente 1,4 million d'emplois.

Francesco La Camera, directeur général de l'IRENA, a observé que « Malgré les nombreuses difficultés, l'année 2022 a de nouveau été exceptionnelle pour les emplois dans le secteur des énergies renouvelables. La création de millions d'emplois supplémentaires nécessitera un rythme d'investissement beaucoup plus rapide dans les technologies de transition énergétique. Au début du mois, les dirigeants du G20 ont pris l'engagement d'accélérer les efforts visant à tripler la capacité mondiale en matière d'énergies renouvelables d'ici à 2030, ce qui est conforme aux recommandations que nous avons formulées avant la COP28. J'invite tous les décideurs politiques à saisir une telle occasion pour adopter des politiques ambitieuses permettant d'opérer les changements systémiques nécessaires. »

Le directeur général de l'OIT, Gilbert F. Houngbo, a déclaré : « Pour saisir la chance de parvenir au plein emploi, productif et librement choisi, ainsi qu'à l'inclusion sociale et au travail

décent pour tous au cours de ces transitions complexes, il est nécessaire d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques spécifiques pour une croissance macroéconomique inclusive, des entreprises durables, le développement des compétences, ainsi d'autres interventions actives sur le marché du travail, notamment en matière de protection sociale, de sécurité et santé au travail et droits au travail, et de trouver de nouvelles solutions par le dialogue social.. ».

L'étude souligne que la qualité des emplois compte autant que leur quantité. Pour avancer dans la voie de la justice sociale, la transition vers un avenir énergétique plus propre doit être juste et inclusive pour tous : travailleurs, entreprises et communautés. Pour cela, il est indispensable de mettre en place des cadres cohérents et intégrés, axés sur les salaires, la sécurité et la santé au travail et les droits des travailleurs, et reposant sur un dialogue social efficace. Les principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous de l'OIT constituent une référence centrale pour la formulation de politiques et d'actions en faveur d'une transition juste, sur laquelle les gouvernements et les autres parties prenantes peuvent s'appuyer.

Une transition énergétique juste et inclusive doit également viser le développement et la diversité de la main-d'œuvre. Le rapport attire l'attention sur la nécessité de renforcer l'éducation et la formation et d'améliorer les perspectives de carrière pour les jeunes, les minorités et les groupes marginalisés. Une plus grande égalité entre les hommes et les femmes est tout aussi essentielle. À l'heure actuelle, les emplois dans les énergies renouvelables restent inégalement répartis entre les hommes et les femmes. De tous les secteurs, c'est celui de la technologie solaire qui présente à ce jour le meilleur équilibre entre les hommes et les femmes, avec 40 % des emplois occupés par ces dernières.

De nombreux pays s'intéressent de plus en plus à la localisation des chaînes d'approvisionnement et à la création d'emplois sur leur territoire, en s'appuyant pour cela sur des politiques industrielles appropriées. Cette tendance va de pair avec une volonté croissante de réduire les insécurités en matière d'approvisionnement énergétique. Depuis plusieurs années, la Chine met en œuvre avec succès un large éventail de ce genre de politiques industrielles. Plus récemment, l'UE, l'Inde, le Japon, l'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique ont annoncé des initiatives visant à stimuler leur industrie manufacturière nationale. Les pays devront néanmoins trouver le moyen de combiner les efforts de localisation avec la poursuite de la coopération internationale pour pouvoir garantir une transition énergétique ambitieuse.

À propos de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)

L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) est une organisation intergouvernementale qui sert de plateforme principale pour la coopération internationale, mais aussi un centre d'excellence, un référentiel en matière de politiques, de technologies, de ressources et de connaissances financières au sujet des énergies renouvelables et un moteur d'action sur le terrain pour faire avancer la transformation du système énergétique mondial. Comptant 169 membres (168 États ainsi que l'Union européenne) et 15 pays supplémentaires engagés dans le processus d'adhésion, l'IRENA promeut la large adoption et l'utilisation durable de toutes les formes d'énergies renouvelables dans un objectif de développement durable, d'accès à l'énergie, de sécurité énergétique, de prospérité et de croissance économique à faible émission de carbone.

À propos de l'Organisation internationale du travail (OIT)

L'Organisation internationale du travail est l'agence spécialisée des Nations Unies chargée des questions du travail. Nous rassemblons les gouvernements, les employeurs et les travailleurs autour d'une approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain, à travers la création d'emplois, le respect des droits fondamentaux au travail, la protection sociale et le dialogue social.

AU NIVEAU NATIONAL

Les Echos

Publié le 28 septembre 2023

Par Isabelle Ficek

Le gouvernement et les députés LR s'entendent sur la réforme du rsa

Les députés de la majorité présidentielle et LR se sont accordés sur un minimum de 15 heures d'activités obligatoires hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA, sauf exceptions. Il s'agit de l'un des points les plus décriés du projet de loi « pour le plein-emploi ».

Au lendemain d'un 49.3 sur la loi de programmation des finances publiques (LFPF), dénoncé par les oppositions, c'est une éclaircie dans le ciel de l'exécutif. La droite et le camp présidentiel ont trouvé ce jeudi un compromis à l'Assemblée sur l'un des points les plus décriés du projet de loi « pour le plein-emploi », en s'accordant sur un minimum de 15 heures d'activités obligatoires hebdomadaires pour les bénéficiaires du RSA, sauf exceptions. Les députés de la majorité présidentielle ont voté en faveur d'un amendement des députés LR, qui insistaient pour que ce minimum apparaisse dans la loi, comme l'avait voté le Sénat lors de son examen du texte en première lecture.

Le gouvernement s'était montré réticent à graver un chiffre dans le marbre, même si le nouveau « contrat d'engagement » prévu s'inspire d'un dispositif existant pour les 16-25 ans, fixant de 15 à 20 heures d'activités obligatoires. Il a finalement soutenu l'amendement de compromis présenté par la droite, adopté avec 88 voix contre 27. Ce compromis était travaillé depuis quelque temps par LR et la majorité.

Des exceptions possibles

Il prévoit un minimum de 15 heures pour les bénéficiaires du RSA, tout en fixant des exceptions possibles pour les parents isolés sans solution de garde ou pour les personnes en situation de handicap. Il précise aussi que le nombre d'heures d'activité - qui ne sont pas du « travail gratuit » mais des « activités d'insertion et de formation », insiste le gouvernement - peut être diminué pour « des raisons liées à la situation individuelle de l'intéressé ».

Cette solution « va dans le bon sens » en fixant les 15 heures comme un « objectif », a estimé le ministre du Travail Olivier Dussopt qui porte ce projet de loi examiné depuis lundi en première lecture à l'Assemblée. « On a cherché des compromis, globalement, la philosophie du texte me semble compatible avec celle de LR », relève Marc Ferracci, vice-président du groupe Renaissance, membre de la commission des Affaires sociales.

« Parade nuptiale »

La gauche est résolument contre des mesures jugées « stigmatisantes ». « Au Sénat, vous aviez dit que vous étiez contre les 15 heures, là vous avez changé d'avis », a torpillé le

communiste Pierre Dharréville. Pour l'Insoumise Clémentine Autain, le texte traduit « l'idée que celles et ceux qui sont au RSA sont des fainéants qu'il faut remettre au travail », alors qu'« ils devraient avoir le droit à une prestation sociale inconditionnelle pour vivre dignement ».

Le député du groupe indépendant Liot, Benjamin Saint-Huile, a dénoncé une « parade nuptiale » entre la droite et le camp présidentiel. Le RN s'est, lui aussi, opposé lors des débats aux activités obligatoires, même si l'un de ses députés (sur 4 votants) a voté en faveur de l'amendement LR. Une « erreur », a assuré son groupe.

« La société a le droit d'évaluer aussi ce que vous faites pour vous insérer », a insisté le député LR Philippe Juvin, premier signataire de l'amendement. L'article 2, sur lequel portait l'amendement, a ensuite été adopté de justesse, par 45 voix contre 42.

Le nom de France travail

Cela n'augure évidemment pas de la suite sur le texte, dont l'examen en séance doit se poursuivre la semaine prochaine, mais ce compromis est un bon signal pour le gouvernement. Avec des LR, qui, comme l'an dernier, l'avaient aidé à faire passer son texte sur l'assurance-chômage, tout en s'opposant, ensuite, sur les textes budgétaires.

La commission mixte paritaire, qui permettra de trouver un accord entre députés et sénateurs, pourrait avoir lieu fin octobre ou début novembre. L'un des points durs de la négociation risque d'y être le nom de France travail. Mais difficile d'imaginer les sénateurs LR revenir sur le compromis voté ce jeudi. « Il y a de la place pour un atterrissage », veut croire un acteur du dossier.

Le défilé de l'Actu

Le Monde

Publié le 21 septembre 2023
Par Philippe Le Cœur

Paris 2024 : les JO mobiliseront 181 000 emplois, mais encore faut-il arriver à les pourvoir.

L'effet JO dans la construction, le tourisme et les secteurs liés à l'organisation de l'événement a été revu à la hausse. Les besoins sont plus forts sur l'organisation, alors que certains des métiers concernés connaissent de fortes tensions.

L'« effet JO » sur l'économie française a été revu à la hausse. La préparation et l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques de l'été 2024 devraient mobiliser 181 000 emplois dans les secteurs de la construction, du tourisme et les différents métiers liés à l'organisation même de l'événement. Une précédente étude, en 2019, avait estimé à 150 000 emplois cet « effet JO ».

Ces chiffres ont été dévoilés jeudi 21 septembre par le Centre de droit et d'économie du sport (CDES) de Limoges, cinq jours avant une journée « Les Jeux recrutent », organisée par Paris 2024 à la Cité du cinéma, dans le futur village olympique, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), et au cours de laquelle 16 000 postes seront proposés.

Attention, toutefois ! Dire que les Jeux drainent 181 000 emplois ne signifie pas qu'il s'agit d'autant d'emplois créés. Derrière ce chiffre « il y a des emplois déjà existants », reconnaît Christophe Lepetit, responsable des études économiques et des partenariats au CDES. « Mais, malgré tout, des emplois vont être créés », ajoute-t-il, reconnaissant ne pas pouvoir répondre à la question : combien ? Par ailleurs, le chiffre n'inclut pas les 45 000 « volontaires » – bénévoles – que Paris 2024 entend recruter.

La réévaluation à la hausse du nombre d'emplois captés par les Jeux tient pour une bonne part à un chiffrage plus important des besoins sur la partie organisation de l'événement : celle-ci devrait mobiliser 89 300 emplois (dont 73 200 en Ile-de-France), quand en 2019 étaient évoqués 78 300 emplois. « En 2019, on s'était appuyé sur des chiffres issus [du dossier de] candidature, que l'on avait actualisés. Le projet Paris 2024 s'est affiné depuis », relève M. Lepetit.

L'effet sur le secteur du tourisme a aussi été revu un peu en hausse : 61 800 emplois devraient être mobilisés dans les mois qui viennent (ce chiffre valant pour la seule Ile-de-France), quand on parlait de 60 000 il y a quatre ans. Cette mobilisation sur les JO devrait commencer un peu plus en amont des Jeux que ce qui était anticipé.

Le secteur du BTP aura, lui, mobilisé 30 000 emplois à la faveur des Jeux (contre 11 700 estimés en 2019), ces besoins étant « derrière nous », relève M. Lepetit, puisque les différents chantiers sont en cours de finition.

« Une formidable opportunité, mais aussi un formidable défi »

Même s'il faudra attendre « après les Jeux » que « l'Insee [ait] fait un travail d'évaluation » pour savoir combien d'emplois auront été créés du fait des Jeux, ce qui est sûr, c'est que, pour certains secteurs, comme la sécurité privée et la restauration, l'événement impose d'aller chercher de la main d'œuvre supplémentaire et nouvelle. « Une formidable opportunité, mais aussi un formidable défi », comme le relève Cécile Martin, directrice de projet à la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère du travail).

Ces secteurs sont ceux qui sont les plus sollicités par les JO : plus de 48 000 emplois pour la restauration, plus de 26 000 emplois pour la sécurité privée. Mais ce sont aussi ceux « qui connaissent déjà des tensions structurelles de recrutement », ajoute-t-elle.

La situation la plus critique concerne la sécurité privée, en déficit de main-d'œuvre avant même les Jeux. C'est pourquoi l'État a choisi d'accompagner, depuis 2022, les acteurs de ce secteur, l'objectif étant de pouvoir leur proposer 15 000 candidats formés.

« On a déjà 6 200 embauches, 6 700 personnes entrées en formation, dont 29 % de femmes, et 1 000 étudiants formés, avec l'objectif d'arriver à 3 000 », détaille Hélène Moutel, directrice régionale adjointe de Pôle emploi en Ile-de-France, confirmant les chiffres donnés, le 7 septembre, par la préfecture de la région Ile-de-France, avec qui ce travail est mené.

Pas sûr que cela suffise. D'où, depuis des mois, l'insistance de la Cour des comptes pour que l'État acte au plus vite « le recours probable aux forces de sécurité intérieure et aux armées ».

« L'exercice n'est pas facile, on ne va pas se le cacher »

En ce qui concerne la restauration, Sodexo Live !, qui aura la charge du village des athlètes ainsi que de quatorze sites de compétition, a par exemple évalué ses besoins à 6 000 personnes – sur Paris et la région parisienne essentiellement. La société en a identifié 1 000 en interne (600 salariés et 400 de leurs proches) et entre, à compter de jeudi 21 septembre, dans une « phase active de recrutement » externe.

Celle-ci s'étendra jusqu'en mars 2024, selon Boris Pincot, le vice-président chargé des ressources humaines. « 40 % des postes requièrent une qualification technique particulière, mais 60 % non », détaille-t-il, expliquant qu'« un site Internet est accessible avec déjà sept cents offres en ligne », les personnes qui postuleront devant être « immédiatement contactées pour un job dating ».

Sodexo Live ! considère toutefois qu'il lui faudra aussi « aller au plus près du terrain, car tout le monde ne se sent pas forcément mobilisé par les JO, ou ne se donne pas le droit d'y participer », explique M. Pincot, qui rappelle que la société a pris l'engagement d'avoir 15 % de recrutements dans les quartiers prioritaires : « Pour cela, on travaille avec Pôle emploi sur des forums pour aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, leur expliquer le projet. »

Premier de ces rendez-vous : la journée Les Jeux recrutent, le 26 septembre, à Saint-Denis. Celle-ci réunira une cinquantaine d'entreprises. Le secteur de l'hôtellerie-restauration y présentera 6 300 offres d'emploi, celui de la sécurité 5 190, selon Paris 2024. « C'est sûr que l'exercice n'est pas facile, on ne va pas se le cacher, car les secteurs[-clés] des Jeux, sont ceux qui connaissent des tensions de recrutement, relève Mme Moutel, de Pôle emploi. Mais le fait d'avoir anticipé, ainsi que la mobilisation de tous les acteurs, font que nous sommes confiants, et ce n'est pas dans l'esprit des Jeux de s'avouer vaincus. »

Restera, ensuite, à faire en sorte de pérenniser tout ou partie des emplois créés pour les quelques semaines que durera l'« effet JO ». « Pour nous, les JO sont un tremplin vers l'emploi et les personnes que l'on aura sélectionnées, formées et certifiées constitueront un vivier précieux pour répondre à nos besoins internes d'emploi, mais aussi à ceux de l'événementiel, du tourisme et de la restauration, secteurs en tension », assure en tout cas M. Pincot.

AU NIVEAU LOCAL

TRIBUNE DE LYON

Publié le 29 septembre 2023

Par David Gossart

Motion de défiance des salariés contre la direction d'Euronews

Mercredi 27 septembre, les salariés d'Euronews ont voté en assemblée générale l'organisation du vote d'une motion de défiance à l'encontre de leur direction et de l'actionnaire majoritaire portugais, Alpac.

En cause, « les menaces qui pèsent sur (leur) avenir professionnel et la liberté d'indépendance de (leur) rédaction ». Utilisation de l'Intelligence Artificielle pour traduire des interviews, supervision de tâches journalistiques par l'actionnaire Pedro Vargas David... Euronews est sujet depuis de nombreux mois à des inquiétudes concernant la réorganisation de la chaîne de télévision en dehors de Lyon, sur différents sites en Europe.

Profonde préoccupation

L'intersyndicale exprime « sa profonde préoccupation concernant la gestion et les directions prises par l'entreprise dirigée par M. Guillaume Dubois, depuis l'annonce d'un plan de réorganisation (Plan de Sauvegarde de l'Emploi) et la signature d'un accord syndical sur les mesures destinées à éviter les licenciements économiques et favoriser l'obtention d'un nouvel emploi. ».

Le bilan du plan n'est rien moins que « catastrophique » pour les représentants des salariés : moins de 15 % des 197 salariées licenciées seront repositionnées sur l'un des 144 postes ouverts dans l'une des filiales du groupe. Le vote de la motion de défiance aura lieu le 9 et le 10 octobre.

TRIBUNE DE LYON

Publié le 29 septembre 2023
Par Kelly Grosset-Curtet

Congé menstruel. La métropole de Lyon dévoile son nouveau dispositif

La Métropole de Lyon met en place, dès le 1er octobre, un congé menstruel pour ses salariées souffrant de règles douloureuses. Un congé pourra également être accordé en cas de fausse couche. Une première à l'échelle d'une métropole française.

Après avoir ouvert une expérimentation sur la semaine de quatre jours, la Métropole de Lyon a annoncé, lundi 25 septembre, la création d'un congé menstruel. Dès le mois d'octobre, les salariées ayant des règles douloureuses ou souffrant d'une pathologie spécifique (endométriose, ovaires polykystiques) pourront désormais profiter de deux jours de congé, ou plutôt d'une autorisation d'absence spéciale (ASA), en présentant un certificat médical réalisé par un médecin généraliste ou un gynécologue.

Elles auront, pour celles qui le souhaitent, la possibilité de télétravailler. « Nous devons lever le tabou des règles douloureuses et accompagner les agentes en aménageant leur conditions de travail », a commenté le président de la Métropole de Lyon, Bruno Bernard.

Une autorisation d'absence pour les « arrêts naturels de grossesse »

Par ailleurs, le Grand Lyon met en place une autorisation spéciale d'absence pour les « arrêts naturels de grossesse ». En cas de fausse couche, les femmes pourront demander deux jours de congé, ainsi que pour leur conjoint, afin de « mieux les accompagner à surmonter leur souffrance [...] entourées de leurs proches », affirme Zémorda Khelifi, vice-présidente déléguée aux Ressources humaines. Ces deux jours pourront être pris dans un délai de trois mois après l'arrêt naturel de grossesse, en une fois ou deux fois, et s'ajoutent aux arrêts médicaux déjà prescrits dans ces situations.

Le Grand Lyon devient ainsi la première métropole française à déployer ces deux mesures, dispositifs adoptés à l'unanimité par le conseil social territorial de la collectivité le 18 septembre dernier.

Depuis quelques mois, le congé menstruel alimente les débats en France, alors que certains pays comme l'Espagne ont décidé d'inscrire ce droit dans la loi. Il y a quelques jours, la Région Nouvelle-Aquitaine affirmait qu'elle allait soumettre le congé menstruel au vote de son assemblée le 2 octobre prochain. À l'échelle nationale, un projet de loi — notamment porté par la députée lyonnaise Marie-Charlotte Garin (EÉLV) — est en cours de préparation.

Boulmier Benoit

Baudino François – Baptiste

Roques Emma

Roustide Benjamin

Rondet Esteban

Raynaud Roseanne

De Rosso Marine